



## COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 4 AVRIL 2014

Ce CTL était le premier de l'année 2014, hormis le traditionnel CT sur les suppressions d'emplois auquel la CGT ne participe pas.

A l'ouverture de la séance, nous avons lu la déclaration liminaire jointe en annexe.

Suite à celle-ci, le Président a souhaité répondre avant le début des travaux.

Concernant l'abandon du transfert de la gestion des maisons de retraite de l'Isle sur Serein à Chablis, il ne s'agit pas d'une reculade de sa part, mais de problèmes techniques informatiques liés à des batchs indépendants de la direction. De plus, la comptabilité des maisons de retraite doit être mise d'aplomb afin que le transfert sur Chablis soit fait dans de meilleures conditions.

Concernant le diagnostic sur le département qui devait être remis à la Direction Générale dans le cadre de la démarche stratégique pour le 15 avril, il est reporté au 30 mai. Dans le paysage, il y a cependant le rapprochement CDI/CDIF, la fusion des deux SPF d'Auxerre et l'ajustement par rapport à la gestion des maisons de retraite.

Le Président a précisé qu'il ne prendrait pas d'initiative personnelle et se contenterait d'appliquer les directives de la centrale, sauf pour la gestion des maisons de retraite pour laquelle il assume.

Monsieur SAILLARD n'envisage pas, pour l'instant, de nouvelles fermetures de « trésoreries ».

Il nous a informé que la taxe locale d'aménagement et d'équipement a été transférée d'Avallon à Auxerre (Avallon gardant le RAR). Cette taxe est très difficile à recouvrer car certains maires n'ont pas vu la portée de leur vote de taux élevés.

Selon le Président, la cellule CSP de Joigny n'a pas été supprimée mais mise en sommeil. Il s'agit pour la Direction, face à un problème de personnels de prioriser les tâches et de redéployer les agents de la cellule.

Les deux personnes concernées apprécieront d'autant qu'il leur a été annoncé du jour au lendemain la suppression pure et simple de leur cellule. Il s'agit bien là d'un abandon de mission, car qui peut croire que le CSP à Joigny sera fait lorsque nous entrons dans la période de campagne d'impôt sur le revenu, que les missions cadastrales sont mises de côté, et qu'il faudra bien les reprendre en fin d'année.

Le Président a reconnu que certaines missions étaient abandonnées, qu'il fallait mettre des priorités, ainsi pour les collectivités, la seule priorité est de payer les fournisseurs dans les meilleurs délais.

Concernant les encaissements en numéraire inférieurs à 300 €, le Président ne comprend pas que les agents puissent être contre, car cela les met en sécurité (caisse et dégageant). La CGT Finances Publiques indique cependant que cela pose des problèmes dans les services, beaucoup de contribuables paient en numéraire des sommes supérieures à 300 €. Les collègues leur précisent bien que c'est la dernière fois, mais ils reviennent quand même. Comment feront-ils au 1er septembre ?

Nous avons ensuite abordé l'ordre du jour particulièrement chargé.

#### **1 - Approbation des PV du 7 novembre 2013 et du 16 janvier 2014**

Le procès verbal du 7 novembre a été adopté à l'unanimité. Celui du 16 janvier 2014 concernait le comité technique sur les suppressions d'emplois. La CGT Finances Publiques et Solidaires ayant boycotté ce CT, n'ont pas pris part au vote. FO et la CFDT ont quant à eux voté pour.

#### **2 - Départementalisation des procédures collectives au PRS**

Une présentation de la note du 29 octobre 2013 relative à la départementalisation des procédures collectives a été faite par le directeur du pôle.

Le transfert des procédures ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et du stock s'inscrit dans la logique de la démarche stratégique.

Le transfert des procédures collectives se fera sur la cellule dédiée (une personne et la responsable du service). Cela permettra selon la direction d'éviter la multiplicité des interlocuteurs pour les mandataires. La personne au PRS sera plus réactive et saura être plus proche des mandataires. C'est une plus value, selon la Direction ! Les agents actuellement en charge des procédures collectives dans les SIE apprécieront !!!

Le transfert concerne tous les impôts hors produits locaux qui restent en trésoreries.

Les SIE restent les services gestionnaires, ainsi les propositions de rectifications éventuellement à faire restent dans ce service ainsi que le suivi des obligations après jugement.

Concernant la gestion du stock et un éventuel transfert au PRS, un nettoyage doit être effectué (dossiers à passer en admission en non valeur) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Président prend sous sa responsabilité le fait que pour les créances à produire inférieures à 5 000 €, dans le cadre de liquidations judiciaires, rien ne sera déclaré.

La CGT Finances Publiques est intervenue sur le stress engendré dans les SIE concernant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 concernant le nettoyage du stock. Le Directeur du pôle professionnel a précisé qu'il ne fallait pas que cela engendre un stress supplémentaire aux agents car clairement, il s'agit de dossiers « morts » et que la Direction saura faire preuve souplesse.

La CGT Finances Publiques a aussi souligné que ce transfert de tâches était une grande source d'angoisse pour les agents du PRS qui sont déjà dans une situation extrêmement difficile. Le Président nous a répondu que compte tenu des différents mouvements de mutation, il est envisagé au 1<sup>er</sup> septembre prochain, de renforcer le PRS par une personne (EDRA ou ALD) et de créer un poste dans ce service en 2015.

De plus, la cellule dédiée aux procédures collectives au sein du PRS sera « étanche ». En clair, la personne chargée de cette mission s'y consacrera exclusivement.

La CGT Finances Publiques a demandé ce qu'il en serait lorsque cette personne serait absente ou en congés. Le Président a répondu qu'il y avait un chef de service...

La CGT Finances Publiques dénonce que ce transfert de mission s'inscrive dans une logique de démarche stratégique, qu'il intervienne dans un contexte extrêmement difficile pour le PRS. De plus, la CGT Finances Publiques est plus que perplexe sur le volume d'emplois dédiés à cette mission, à savoir une personne et la chef de service au besoin, alors que cette tâche repose actuellement sur 10 agents (titulaires et suppléants) pour les 5 SIE, sans compter les trésoreries impactées.

### **3 - Bilan de la campagne d'impôt sur les revenus 2013**

Comme l'an passé, la CGT Finances Publiques a dénoncé que ce bilan soit présenté très tardivement. De plus, comme elle l'a indiqué dans sa déclaration liminaire, la CGT Finances Publiques a pris le parti cette année de ne pas participer activement aux débats, lasse de dénoncer toujours les mêmes choses (baisse des effectifs dans les SIP, appels téléphoniques perdus, saisie des déclarations par des auxiliaires, problèmes de confidentialité lors de l'accueil du public, difficultés de la réception lors de l'émission des rôles) sans qu'aucune amélioration ne soit apportée.

Le Directeur de pôle a fait une présentation de la campagne passée et de celle à venir.

L'an passé, l'accueil durant la campagne a été très dense, mais s'est globalement bien passé. Il est à noter que pour l'extraction du 4 juillet, 94,45 % des déclarations avaient été saisies, ce qui est un très bon chiffre.

Le Président est conscient du problème de l'accueil. Une réflexion est engagée au niveau national. Doit-on revenir à la prise de rendez-vous ? Quand est-il des horaires d'ouverture ? Les constats sont unanimes concernant l'accueil. Même à effectif constant, on n'aurait pas pu faire face selon lui. Alors avec des effectifs en baisse ...

Cette année, il n'y aura aucune conférence de presse autorisée par la Direction à cause des élections européennes. Attention à l'excès de zèle de certains ...

#### **4 - Présentation du DUERP et du PAP**

Le Président a tenu à remercier l'ensemble des acteurs (chefs de service, agents, et membres des différents groupes de travail CHSCT) qui ont, grâce à un travail collectif, permis la réalisation du DUERP.

Ce document a servi de base pour élaborer un programme annuel de prévention (PAP) pour l'année 2014.

Il ressort que l'un des plus gros problèmes relevé est la sécurité des agents dans les accueils.

Le DUERP a été soumis à l'avis des organisations syndicales présentes en comité technique. Il a été validé à l'unanimité sauf pour la CFDT qui s'est abstenue n'ayant aucun siège en CHSCT 89.

#### **5 - Réorganisation de la mission risques et de l'audit**

Cette réorganisation fait suite à une directive nationale qui s'appliquera au plan départemental courant du 1<sup>er</sup> semestre.

Actuellement, la maîtrise des risques consistait au contrôle interne sur place, aux organigrammes fonctionnels et au guide de contrôle métier. Dorénavant, les missions d'audit et de maîtrise des risques sont regroupées, par souci de synergie. Elles seront placées sous la responsabilité du RDRA (responsable départemental des risques et audits) qui sera chargé de mettre en œuvre le contrôle interne (plan validé par le DDFIP). La suite métier de ces contrôles sera donnée aux directeurs de pôles. Concernant les auditeurs, ils resteront maîtres sur le terrain et indépendants. Leurs travaux seront défiliarisés.

#### **6 - Situation budgétaire**

La totalité de l'enveloppe budgétaire 309 régionalisée a été accordée pour les travaux du 3<sup>ème</sup> étage du CFP de la rue des Moreaux à Auxerre.

Pour 2013, le budget 156 (budget de fonctionnement) a été accepté par le contrôleur régional. Seul 0,42 € en crédit de paiement n'ont pas été consommés l'an dernier. Toutefois, au dernier trimestre, le département de l'Yonne a obtenu plusieurs abondements sans quoi il n'aurait pas pu terminer l'année. Cela a permis notamment de remplir les cuves de fuel.

Concernant 2014, la dotation de 1<sup>er</sup> niveau est en baisse. De plus, sur ce budget, une refacturation des fluides à hauteur de 90 % concernant 2013 pour un montant de 251 084 € le grève fortement.

Les quelques 2 159 000 € de budget ne seront pas suffisants pour faire tourner la DDFIP de l'Yonne, les dépenses inéluctables couvrant déjà la quasi totalité de ce budget. Pour fonctionner correctement, sans excès, la direction a besoin de 2,7 voire 2,8 millions d'euros.

L'an passé, l'ensemble du budget avait été mis en crédit de paiement fin septembre. Cette année quand sera t-il ?

Le Président a expliqué que notre direction avait été pénalisée dans le cadre de la fusion car nous faisons partie de la 5<sup>ème</sup> vague. Celle-ci a donc été faite sur le budget 156 contrairement aux directions fusionnées lors des premières vagues qui ont eu une enveloppe spéciale. La pénalisation est d'autant plus rude qu'elle s'inscrit dans une période de restrictions budgétaires. La DGFIP étudie actuellement de nouveaux critères d'attribution du budget car le ratio budget/agent ne tient pas compte de la topographie du département, du nombre de poste, etc...

Un effort très important sur l'affranchissement a été fait, tous les logements de fonction inoccupés ont été rendus. Les compétences du nouvel agent « PACTE » de Sens sont employées au mieux sur tout le nord du département.

La direction réfléchit aux économies possibles sur les sacs qui passeraient à 4 jours par semaine au lieu de 5 actuellement et sur l'abandon des boîtes postales au cas par cas.

Le matin même du CT, le Président a été informé qu'une étude allait être faite par la Centrale pour rapatrier le CFP de Joigny (quai du 1<sup>er</sup> Dragons) sur la Trésorerie. Le secrétariat général viendra le 22 ou le 23 avril.

La Direction compte aussi sur l'abandon du site de Vaulabelle pour réaliser des économies (loyer budgétaire, eau, nettoyage, etc...).

Un point a été fait sur le matériel informatique et sur les imprimantes. Les écrans ont été remplacés en fonction de leur ancienneté. Des doubles écrans vont être installés (au moins par site) pour la nouvelle application « gest. part. » et pour la généralisation de la dématérialisation des pièces des collectivités locales.

Le Président a indiqué que pour « Hélios », la différence de taille entre les deux écrans n'est pas rédhibitoire, puisqu'un écran est celui sur lequel on travaille et l'autre sert uniquement pour la consultation des pièces comptables.

## **7 - Formation professionnelle**

Une présentation formatée par la Direction Générale a été faite par le responsable de l'équipe de formation professionnelle. Elle ne permet aucune comparaison avec la présentation de l'an dernier puisqu'une fois de plus, la période de référence a changé, passant de l'année scolaire à l'année civile.

Actuellement, l'orientation vers l'e-formation est très forte pour les sujets ne dépassant pas quelques heures. D'ailleurs, une e-formation concernant le nouveau mode d'enregistrement des demandes de remboursement de frais via « Chorus FD » va être mise en place.

Une demande sur la formation a été faite concernant les donations partages transférées du service de l'enregistrement aux SPF. Cela va être compliqué de le faire en local, et au 1<sup>er</sup> juillet tous le monde ne pourra pas être formé, seulement deux agents par SPF le seront.

## **8 - Point sur l'activité des ERD et des EDRA**

Les doctrines d'emplois demeurent différentes entre les deux filières (ERD et EDRA) et une réflexion de la Direction Générale sera finalisée en 2015.

De manière générale, dans notre département les EDRA supplées à un déficit de personnels par rapport aux effectifs théoriques et à l'accumulation de congés de toutes sortes. Ils sont moins mobiles que les ERD. Ces derniers comblent les vacances d'emplois, les longues maladies, et les enjeux particuliers pour certains postes.

Suite au départ en retraite d'une collègue sur le sud-est du département, un poste devient vacant. Cela pose un double problème. Outre la vacance, les frais de déplacement remboursés risquent d'augmenter du fait de l'éloignement géographique.

## **9 - Questions diverses**

- Modification des plages fixes de la Trésorerie de Charny

Une demande de l'ensemble des agents du poste a été faite concernant la réduction de la plage fixe. Ils souhaitent pouvoir partir à 11h30 au lieu de 12h00 actuellement.

L'ensemble des organisations syndicales a approuvé cette demande. La CGT Finances Publiques a bien entendu validé cette proposition car il s'agit bien d'une amélioration pour les collègues, qui auront la possibilité de s'absenter plus tôt qu'actuellement, et non d'une détérioration du service public rendu aux usagers.

- Situation des collègues nouvellement élus aux municipales

Le Président a rappelé les possibilités d'autorisations d'absences et les aménagements d'horaires pour les personnels élus. Les cas d'incompatibilité peuvent être rencontrés pour les maires et leurs adjoints. C'est le Tribunal Administratif qui tranche. Dans notre département, a priori, il n'y a aucun cas d'incompatibilité.

Vos élus en CT présents en séance

Caroline GERMAIN, Nathalie FOURNILLON, Pascal DUPUIS, Nathalie ZELMAT